

ACTION POUR LA PROTECTION DES PHOQUES

Si l'arrêté du 8 juin 1961, obtenu par la S.E.P.N.B. auprès du Ministère de la Marine Marchande, a décrété la protection des phoques sur les côtes françaises, il n'en reste pas moins que cette protection ne sera efficace que si la loi est appliquée et surtout acceptée. C'est pourquoi la S.E.P.N.B. vient de lancer une campagne d'information auprès des habitants de Ouessant, Molène, Sein, Le Conquet, Camaret, en diffusant un tract ainsi rédigé :

PROTEGEZ VOS PHOQUES !

Ce sont les derniers de France !

Des trois espèces de phoques qui habitaient autrefois, en nombre important, les côtes de France, seule celle du Phoque gris s'est maintenue, en nombre extrêmement faible il est vrai, puisque l'on n'en compte guère qu'une vingtaine d'individus cantonnés dans l'archipel d'Ouessant et de Molène.

La disparition de ces animaux est due essentiellement au développement des activités humaines dans les zones où ils vivaient, mais aussi au fait que les phoques sont impitoyablement chassés et tués, tant par les pêcheurs, que les chasseurs, ou même tout simplement par des gens totalement ignorants du mode de vie de ces bêtes et qui, les ayant capturés, les condamnent à mort aussi sûrement que le chasseur ou le pêcheur.

Cette destruction des phoques est illégale.

En effet, après l'Angleterre et la plupart des pays européens, où ils sont totalement protégés, la France a pris un arrêté pour la protection des phoques (arrêté du 8 juin 1961). Pourtant, ignorant cette protection, les Français continuent à tuer ou à capturer leurs derniers phoques, vouant ainsi cette espèce à une disparition totale de nos côtes.

Cela doit cesser !

La protection doit être effective, ne serait-ce que parce qu'elle est légale. Les pêcheurs, et particulièrement ceux de Ouessant, Molène et Sein, qui sont les principaux intéressés, rétorquent que le phoque mange du poisson, abîme occasionnellement des filets, mais ces désagréments sont de peu d'importance en regard des profits que les îliens pourraient tirer de la protection de ces animaux ainsi que celle des oiseaux de mer.

En effet, dans une période où l'avenir de la pêche est incertain, l'attrait touristique que représenterait une petite colonie de phoques dans l'Iroise est évident. Nous n'en voulons pour preuve que l'exemple de la ville de Oban en Ecosse dont l'activité touristique est axée sur les colonies de phoques qui peuplent son voisinage. Des excursions en bateau sont organisées chaque jour pour les faire visiter aux touristes. Ainsi la ville, la région et les pêcheurs qui se sont reconvertis tirent un bénéfice matériel des phoques qu'ils ont su intelligemment protéger. Molène et Ouessant sont les seuls endroits de France où vivent encore des phoques. De surcroît ces îles possèdent les plus belles colonies d'oiseaux de mer de France. On est donc en droit d'espérer que leurs habitants se feront un devoir de les protéger et de conserver et d'agrandir un capital touristique unique en France.

Jean DIDIER et Maurice LE DEMEZEZET.

ACTION POUR LA PROTECTION DES RAPACES

Nous possédions dans nos réserves mille affiches en couleurs, représentant une Bondrée apivore. Sous la photographie de ce beau rapace, un blanc qui attendait une légende. Celle-ci a été enfin rédigée, la voici :

QUI CONNAIT CET OISEAU ?

C'est une Bondrée apivore, Rapace diurne qui se nourrit d'insectes et de petits mammifères. Comme tous les Rapaces, elle a longtemps été considérée comme « nuisible », mais la Science a démontré que ces oiseaux sont nécessaires à l'équilibre biologique et que leur destruction est une hérésie.

IL FAUT LES PROTÉGER !

La Bondrée apivore, facilement confondue avec la Buse, niche en divers

points du Massif armoricain, mais en nombre limité : c'est une raison supplémentaire pour rendre sa protection très rigoureuse.

NE DENICHEZ JAMAIS UN RAPAGE !

NE TIREZ JAMAIS UN RAPAGE !

Cette affiche peut être fournie sur demande aux adhérents qui s'engagent à la placer dans un lieu public.

Albert LUCAS.

OPERATION 5000 MEMBRES

Depuis la création de la S.E.P.N.B. nos effectifs n'ont cessé d'augmenter. Le jour de l'Assemblée générale, le 5 mai 1968, nous avons franchi le cap des 3000 membres, réalisant ainsi un des objectifs que nous avait fixé notre regretté secrétaire général, Michel-Hervé JULIEN.

3000 membres c'est beaucoup pour une société régionale de protection de la nature, puisque nous arrivons très largement en tête des sociétés françaises, mais c'est, hélas ! beaucoup trop peu par rapport à ce qu'il faudrait pour réaliser efficacement notre tâche.

L'année 1968 a dans l'ensemble été mauvaise pour notre recrutement, les mois de mai et juin, pour des raisons bien compréhensibles, ne nous ont rien apporté, l'été et l'automne ont été médiocres, les adhésions dépendant de la situation économique. Le début de 1969 est heureusement meilleur et nous dépassons maintenant, à la date du 15 février, les 3200 membres.

Ce chiffre est, hélas ! un chiffre fictif. Au moment où vient de sortir le numéro 55 de « Penn ar Bed » (Le Saumon), dernier numéro de l'abonnement 1968, plusieurs membres n'ont pas encore payé leur cotisation de 1967. Pour beaucoup ce retard n'est dû qu'à la négligence et la lettre de rappel à l'ordre que nous allons leur envoyer suffira à leur faire verser les cotisations en retard. Mais, l'expérience nous l'enseigne, après cette ultime lettre, il faudra procéder comme chaque année, à la radiation de 100 ou 150 personnes qui n'auront pas payé. Nous nous retrouverons ainsi dans quelques semaines avec un effectif de 3100 membres, à peine supérieur à celui de l'année dernière.

Nous devons donc nous poser des questions. Aurions-nous fait le plein de nos effectifs ? N'y a-t-il que 3000 personnes qui s'intéressent suffisamment à la protection de la nature en Bretagne et Cotentin, pour accepter de la financer en payant une cotisation modique ? N'y a-t-il vraiment que 300 protecteurs de la nature en Ile-et-Vilaine par exemple, ou 190 dans le département des Côtes-du-Nord ? Nous ne pouvons nous résoudre à cette idée. Dans des pays voisins du nôtre, les sociétés de protection de la nature regorgent de membres ; plus de 50.000 en Suisse pour 6 millions d'habitants, ce qui représente 1 % de la population, contre 1 ‰ chez nous.

Le bureau de la S.E.P.N.B. multiplie les opérations de propagande : articles dans la presse, lettres-circulaires à certains milieux particulièrement susceptibles d'être intéressés, envois gratuits de numéro-spécimen de « Penn ar Bed », propagande auprès des étudiants dans les universités. Il ne peut faire davantage sans sacrifier à la propagande toute son énergie, pourtant bien nécessaire pour des interventions en faveur de la protection de la nature.

Le problème du recrutement doit être votre problème à vous tous, membres de la société et lecteurs de « Penn ar Bed ». Un mot de vous à un ami peut nous apporter un nouveau membre. Dites-le ! Ecrivez-nous pour nous donner des adresses de personnes à qui nous enverrons des prospectus de votre part. Prêtez le « Penn ar Bed » qui vous a intéressé à vos relations. Acceptez de devenir nos propagandistes.

Un nouveau membre c'est une famille de plus qui sera informée des problèmes de protection de la nature, c'est une personne de plus qui, dans le cadre de son activité professionnelle, pourra intervenir en faveur de notre cause, ce sera aussi, ne l'oubliez pas, car rien ne se fait sans argent, une cotisation de plus pour nos finances qui en ont grand besoin.

En route pour les 5000 membres ! Le succès de cette nouvelle expansion de la S.E.P.N.B. dépend de vous.

Jean DIDIER.